

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.26**

**Amortissement de la subvention d'équipement versée à HABITAT 25  
en 2023**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

*Publiée le 16 mai 2023*

Monsieur le Maire rappelle l'article L2321-2 28° du code général des collectivités territoriales qui stipule que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées retracées au compte 204x.

Monsieur le Maire propose d'amortir la subvention d'équipement versée à Habitat 25 dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de la Poste et prévue au BP 2023 sur une période de 5 ans :

- Montant de la subvention d'équipement versée au compte 20422 :  
60 000 €
- Amortissement : 12 000 € sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter la durée d'amortissement de 5 ans pour la subvention d'équipement de 60 000 € versée à Habitat 25 en 2023,
- charge Monsieur le maire de faire appliquer cette décision.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE  
le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.27**

**Aménagement de sécurité de la RD 464 desservant la zone  
artisanale. Autorisation d'engager l'étude et de lancer une  
consultation de maîtrise d'oeuvre**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

*Publiée le 16 mai 2023*

Monsieur le Maire explique les entrées de bourg sont des espaces sensibles : ce sont à la fois des lieux de passage et de représentation qui participent à l'image perçue de la commune toute entière.

Quels que soient sa taille, sa configuration et son contexte, une entrée d'agglomération répond aux mêmes objectifs d'aménagement : annoncer, identifier le territoire, accueillir et sécuriser le visiteur.

L'entrée de Charquemont, sur la RD464, côté Fournet-Blancheroche, fait le constat d'une vitesse excessive des usagers entrants.

La CCPM dans le cadre de sa compétence développement économique doit également viabiliser la parcelle AN 58 pour le développement d'une activité. Cette parcelle située hors agglomération ne peut sans aménagement disposer d'une sortie sécurisée et autorisée par le Département du Doubs sur la RD.

Dans le cadre des projets de développement de la zone artisanale, la CCPM a sollicité la commune pour engager des travaux d'aménagement sur la RD 464 afin d'assurer la sécurité, la circulation et sortie sur la route départementale des usagers et des futurs usagers de la zone.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-212501274-20230509-2023\_27-DE

Département au titre de l'OPSA et des aménagements de sécurité et du SYDED pour la partie éclairage public et pourraient bénéficier du fond de concours de la CCPM à hauteur de 50 % du restant à charge.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de ces travaux. Les frais de maîtrise d'œuvre pourraient être financés par l'enveloppe de travaux d'investissements imprévus prévus au budget 2023.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager une étude pour l'aménagement de sécurité de la RD 464 desservant la zone artisanale,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire,
- Autorise Monsieur le Maire à financer cette opération avec l'enveloppe de 10 000 € de travaux d'investissements imprévus prévus au budget 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

95\_DE-025-212501274-20230509-2023\_27-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.28**

**Réhabilitation du bâtiment communal 2 Place de l'Hôtel de Ville et  
des locaux de la mairie**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

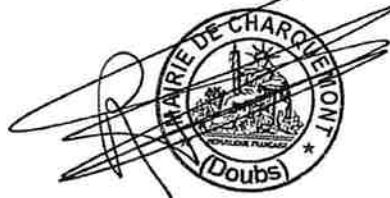
*Publiée le 16 mai 2023*

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023.18 du 20 mars 2023, le conseil municipal a validé le budget primitif 2023 et les projets d'investissement 2023.

Une enveloppe financière a été validée et allouée au programme 109 pour une étude visant à réhabiliter le bâtiment communal 2 Place de l'Hôtel de Ville et les locaux de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches relatives à ce programme et à solliciter le service « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » de la CCPM pour obtenir les conseils nécessaires à la mise en place de la procédure adaptée à ce projet, et assister la collectivité.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20230509-2023\_26-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.29**

**Proposition de prix de vente du centre de loisirs de la Combe  
St-Pierre suite à proposition d'achat d'un particulier**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

*Publiée le 16 mai 2023*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un privé a déposé une demande d'acquisition du centre de loisirs de la Combe St Pierre et sollicite le conseil municipal pour une proposition de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose un prix de vente à 400 000 € majoré des frais de portage par l'Etablissement Public Foncier et des frais annexes.

En cas de vente, le conseil municipal précise que les frais de notaire seront à charge de l'acheteur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-212501274-20230509-2023\_29-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.30**

**Convention d'entretien de la mare et de l'abreuvoir des Erauges avec  
la CCPM et l'association « les Gazouillis du Plateau »**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

*Publiée le 16 mai 2023*

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention rédigée en partenariat entre la Commune, la CCPM et l'association « les Gazouillis du Plateau » pour l'entretien de la mare et de l'abreuvoir des Erauges.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2023

Application approuvée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

*Publiée le 16 mai 2023*

**DELIBERATION N° 2023.31**

**Convention avec la LPO pour la préservation d'habitats en faveur des  
amphibiens**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la LPO pour la préservation d'habitats en faveur des amphibiens.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.32**

**Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la  
mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de  
Gestion du Doubs**

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023**

**Publiée le 16 mai 2023**

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal Officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Monsieur le Maire rappelle les termes de la charte de l'élu local, qui a été remise à chaque conseiller municipal au début du mandat :

*Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés la charte de l'élu local. (CGCT, art. L.1111-1-1). Cette définition de la fonction d'élu local a été publiée dans la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.*

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20230509-2023\_32-DE



**et intégrité ;**

**2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;**

**3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;**

**4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins**

**5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;**

**6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;**

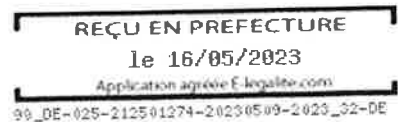
**7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.**

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats. Il appartient à chaque collectivité de désigner ce référent déontologue par délibération au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Une réflexion a été engagée par le centre de gestion du Doubs en lien avec l'association des Maires du Doubs et l'association des Maires ruraux du Doubs en vue de mutualiser cette fonction sur un ressort départemental. A l'issue de ce travail, le centre de gestion propose une solution clé en main qui facilitera la mise en œuvre de cette nouvelle obligation imposée par le législateur.

Elle propose donc aux collectivités de signer une convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Cette convention précise les missions du référent déontologue, les modalités de saisine et les conditions financières.



Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 452-30 et L 452-40,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1111-1-1 et R 1111-1-A à R 111-1,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs,

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de Gestion du Doubs,

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter conseil utile au respect de ces principes »,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité,

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences,

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires,

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
  - M. Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif,
  - M. Christian BAUZERAND, magistrat administratif,
  - Mme Pascaline BOULAY, magistrat administratif,
  - Mme Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public,
  - M. Xavier MONLAÛ, magistrat administratif,
- Précise que cette liste pourra évoluer pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.
- Fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- Fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe,
- Adopte la charte de l'élu local telle que définie en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.33**

**Fête de musique 2023. Subventions exceptionnelles aux associations  
organisatrices : Comité des fêtes et Familles Rurales**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

*Publiée le 16 mai 2023*

Le conseil municipal accepte avec 19 voix pour, 1 abstention (Christelle MOUGIN ne prenant pas part au vote), et 1 voix contre, de verser une subvention de 300 € à chaque association (Comité des Fêtes et Familles Rurales) dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme  
Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à  
M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick  
BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN,  
Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,  
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.34**

**Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association  
« le Rucher des Erauges » pour l'année 2023**

Le conseil municipal avec 20 voix pour, M. François JACQUOT ne prenant pas part au vote, accepte de verser une subvention annuelle de fonctionnement de 500 € pour l'année 2023 à l'association « le Rucher des Erauges ».

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023**

**Publiée le 16 mai 2023**

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-2125 01274-2023 05 09-2023\_34-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
2 mai 2023

**Affichée le :**  
2 mai 2023

**Nombre de conseillers municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 6

**Etaient présents :** M. Roland MARTIN, Maire,  
M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET,  
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Françoise VIPREY qui donne pouvoir à M. Pascal RENAUD, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, Mme Françoise VUILLEMIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte COURTET, Mme Béatrice KOŁODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

**Absent non excusé :** M. Charles ALBER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENAUD

**DELIBERATION N° 2023.35  
Ventes d'herbe pour l'année 2022**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2023*

*Publiée le 16 mai 2023*

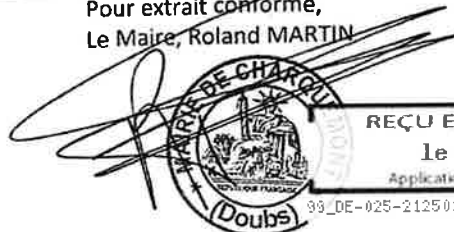
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des ventes d'herbe pour l'année 2022, hors Zone Artisanale (compétence transférée à la CCPM).

Le taux de variation à appliquer au montant du fermage 2021 pour calculer le montant du fermage 2022, conformément à l'arrêté préfectoral 2022, est de + 3.55 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la réactualisation du montant des ventes d'herbe 2022, comme suit :

	Parcelle	Superficie (hectare)	Prix à l'hectare 2021	Proposition de prix 2022 + 3.55 %	Montant à recouvrer pour l'année 2022
BARTHOULOT Vincent	B 57	1.3375	138.52 €	143.44 €	191.85 €
GAEC CHOPARD LECLERC	AK 7	3.0908	138.52 €	143.44 €	443.34 €
EARL des Belles saisons	B 59	0.5742	138.52 €	143.44 €	82.36 €
GAEC MONNET	D 398	0.93	138.52 €	143.44 €	133.40 €
RENAUD Maurice	AR 50 AR 52	1.1041 0.3501	138.52 €	143.44 €	208.59 €
GAEC GARRESSUS	AN 57 Partie B 32, 34, 35 B 153, 154, 155	8.88	121.01 €	125.31 €	1 112.72 €
PASTORALE	Parcours	62.26	122.40 €	126.75 €	7 891.16 €

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com